

SPRINGBOK®

AMM n°2090112

Herbicide anti-dicotylédones et anti-graminées des colzas, choux, cultures PG (radis, navet, chou) et des navets d'industrie



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	dimethenamide-P 200g/L + metazachlore 200g/L
Formulation	concentré émulsionnable (EC)
Température	-10°C à 40°C
Densité	1.1
pH	5 - 7 (1 %(m),20 °C (en émulsion)
Délai avant rentrée	48h
Classement	Danger

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



SGH07



SGH09



SGH08

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Doses	Nombre max. d'applic.	Stades	DAR	ZNT aqua. (DVP)	
Colza	3 L/ha	1 tous les 3 ans pour une dose maximum de 500 g de métazachlore/ha 1 tous les 4 ans pour 1 dose de métazachlore comprise entre 501 et 750 g maximum/ha	Avant le stade 8 feuilles du colza (BBCH 18)	DAR F	5 m (5 m)	
Choux à inflorescences, choux feuillus, choux pommés (plein champ)	2,5 L/ha		BBCH 10 à 18	DAR F (BBCH 18)	5 m (5 m)	
USAGES MINEURS						
Navet*, (plein champ)	2 L/ha		BBCH 00 à 07	DAR F (BBCH 07)	5 m (5 m)	
PORTE-GRAINE de plein champ :						
Radis (PG)	2,5 L/ha		Entre BBCH 00 et 09 ou à partir de BBCH 14	-	5 m (5 m)	
Navet (PG)	1,5 L/ha		A partir de BBCH 12	-	5 m (5 m)	
Choux (PG)	1,5 L/ha		Suite à semis direct : de BBCH 10 à 18 Suite à repiquage : à partir de BBCH 14	-	5 m (5 m)	

* Recommandations BASF: son utilisation sur des navets autres que ceux destinés à d'industrie est déconseillée.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P plus d'une année sur deux.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par

rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Suite à une utilisation sur colza :

Respecter, pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles aucune autorisation de préparation à base de diméthénamid-p n'existe en Europe*, un délai de :

- 140 jours pour les céréales,
- 300 jours pour les cultures autres destinées à l'alimentation humaine,

entre l'application du produit contenant du diméthénamid-p et le semis ou la plantation de la culture suivante (sauf dispositions contraires).

* Cultures sur lesquelles le dmta-p est autorisé (betterave, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, navet), cultures fourragères : aucun délai particulier à l'implantation.

Ne pas implanter de céréales de printemps si SPRINGBOK a été appliqué après le 1er novembre.

Suite à une utilisation sur « choux », « navet » et cultures porte-graine de « radis », « navets » et « choux » :

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les légumes racines et tubercules.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

SPRINGBOK® à 2.5 l/ha en Post-plantation

Adventice	Post-plantation
Amarante réfléchie	S
Atriplex sp.	S
Capselle bourse-à-pasteur	MS
Chénopode blanc	MS
Chénopode des murs	TS
Diplotaxis fausse-roquette	S
Lamier pourpre	TS
Matricaire camomille	S
Morelle noire	MS
Ortie sp.	MS
Panic pied de coq	S
Pourpier	MS
Pâturin annuel	TS
Renouée persicaire	MS
Sisymbre officinal	TS

Adventice	Post-plantation
Stellaire intermédiaire	TS
Séneçon commun	TS
Véronique sp.	TS

SPRINGBOK® à 3 l/ha en PS-PL, Post-Levée

Adventice	PS-PL	Post-Levée
Alchémille des champs	TS	TS
Anthriscus commun	MS	S
Capselle bourse-à-pasteur	TS	S
Carotte sauvage	TS	NC
Chénopode sp.	S	MS
Coquelicot	S	MS
Fumeterre officinale	MS	MS
Géranium colombin	MS	MS
Géranium disséqué	MS	NC
Géranium à f. rondes	S	MS
Géranium à tiges grêles	S	MS
Laiteron sp.	TS	S
Lamier pourpre	TS	TS
Matricaire camomille	TS	S
Morelle noire	TS	NC
Pâturin annuel	TS	NC
Ray-grass	S	MS
Sisymbre officinal	MS	NC
Stellaire intermédiaire	TS	MS
Séneçon commun	TS	NC
Vulpin des champs	MS	MS
Véronique de Perse	TS	S
Véronique à feuilles de lierre	S	S

■ Très sensible (95% - 100%) ■ Sensible (85% - 94%)

■ Moyennement sensible (70% - 84%) ■ Peu sensible (50% - 69%)

■ Très peu sensible (< 50%) □ Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

CONDITION D'EMPLOI

COLZA

C'est un herbicide de post-semis pré-levée (pré-émergence) ou post-levée (post-émergence) précoce du colza. Il est efficace contre de nombreuses adventices, aussi bien dicotylédones que graminées.

SEMIS EN CONDITIONS NORMALES : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Dose en fonction du risque de salissement : 1,5 à 3 L/ha :

- Situations de flores sensibles en pression faible à modérée :

BASF recommande son utilisation seul à la dose de 2 à 3 L/ha en post-semis pré-levée.

- Situations de flores complexes et/ou de fortes pressions :

BASF recommande son utilisation à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en post-semis pré-levée en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact auprès de votre conseiller.

Qu'entend t'on par semis en conditions normales :

- Semis effectué à une date normale pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- Sol soigneusement préparé, grumeleux, non motteux.
- Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, il s'utilise en un seul passage, aussitôt après le semis (dans les 3 jours au maximum) afin de bénéficier de la fraîcheur du sol.

– En sols sableux ou faiblement pourvu en matière organique, ne pas dépasser 2,5 L/ha.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : APPLICATION EN POST-LEVEE PRECOCE

Doses en fonction du risque de salissement : 1,5 à 3 L/ha jusqu'au stade BBCH 18.

• Situations de flores sensibles en pressions faibles à modérées :

BASF recommande son utilisation seul à la dose de 2 à 3 L/ha en post-levée précoce.

• Situations de flores complexes et/ou de fortes pressions :

BASF recommande son utilisation en post-levée précoce à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact auprès de votre conseiller.

Qu'entend t'on par semis en conditions difficiles :

- Sol sec au moment du semis rendant la levée du colza et l'efficacité herbicide aléatoires.
- Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- Sol très battant ou très filtrant.
- Fortes précipitations à craindre dans 2 - 3 jours qui suivent le semis.
- Semis tardif.

En post-levée précoce, il s'applique le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement. Il est efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont encore à des tous jeunes stades (émergence à 1-2 feuilles). Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

Remarque : Des pertes de pieds ou des tassements de végétation peuvent être observés après application de SPRINGBOK notamment en conditions difficiles (voir ci-dessus) et/ou après des pluies significatives.

CHOUX (INFLORESCENCE, FEUILLUS, POMMES)

Utilisation en post-plantation :

Dose : 2,5 L/ha maximum. Réduire la dose en sol léger.

Il s'applique 5 à 7 jours après la plantation dès que la culture a bien repris sa croissance et avant l'émergence des adventices.

Pour une meilleure efficacité, l'application doit se faire sur un sol frais. Si une irrigation est nécessaire, il est conseillé d'irriguer avant application de l'herbicide.

Sélectivité de position, éviter impérativement tout contact entre le produit et les racines des plants :

- La plantation devra être réalisée dans un sol suffisamment bien préparé pour permettre un recouvrement parfait des racines par le sol, en particulier dans le cas de plantations en mini-mottes.
- Pluviométrie : éviter de traiter si des précipitations importantes sont à craindre.
- Irrigation : ne pas irriguer immédiatement après traitement.

Selon la flore présente, il peut s'utiliser en mélange ou en programme avec un herbicide à champ d'activité complémentaire. Les doses sont alors à adapter en fonction de la flore et de la pression. Pour davantage de précisions, prendre contact avec votre conseiller.

Conduites culturales postérieures au désherbage : le binage modifiant le positionnement optimal du produit à la surface du sol, prévoir un délai suffisamment long (environ 1 mois) avant d'effectuer les premières interventions mécaniques.

Non autorisé sur chou rave, non autorisé sous abri.

Utilisation déconseillée sur semis de choux et sur les cultures sous bâche.

USAGES MINEURS

NAVET de plein champ

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés. En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, avant toute utilisation, il faut se référer aux préconisations de l'UNILET (Tél: 03.22.45.41.09).

Il s'utilise en post-semis pré-levée sitôt après le semis en plein champ (hors cultures hâtées sous film de forçage).

Adapter la dose au type de sol :

- 0,9 L/ha en sol léger et filtrant (taux de MO < 2%).
- jusqu'à 1,875 L/ha dans les autres sols.

Afin de prévenir tout risque de manque de sélectivité :

- Ne pas traiter si des pluies sont à craindre. En cas d'irrigation, irriguer avant de traiter et non l'inverse.
- Faire en sorte que toutes les graines soient enterrées.
- Appliquer SPRINGBOK sur un sol humide afin qu'il puisse se positionner.
- Ne pas irriguer dans les 15 jours qui suivent l'application.
- Ne pas appliquer sous serre.

Son utilisation sur des navets autres que ceux destinés à l'industrie est déconseillée.
Non autorisé sur radis.

CULTURES PORTE-GRAINES de plein champ :

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (Informations techniques disponibles au 02.41.80.91.00 ou sur le site <https://www.fnams.fr/>). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

- CHOUX PORTE-GRAINE :

Utilisation en post-plantation : 1.5 L/ha.

- Traiter avec un délai minimal de 5 - 7 jours après plantation (BBCH 14).

- CHOUX PORTE-GRAINE ET NAVET PORTE-GRAINE :

Utilisation en post-levée : 1.5 L/ha.

- Traitement du chou porte-graine : BBCH 10-18.
- Traitement du navet porte-graine : après BBCH 12.





- RADIS PORTE-GRAINE :

Utilisation en pré-levée ou post-levée : 2,5 L/ha - 1 seule application par culture.

- Traitement en post-semis, pré-levée : BBCH 00-09.
- Traitement en post-levée : après BBCH 14.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	
			Pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique les stocker et les porter à l'extérieur de la cabine	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire certifié NF N ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3)		✓			✓	
Lunettes certifiées norme EN 166		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

dimethenamide-P

ou dmta-p, il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptyle pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

metazachlore

Il perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Il présente une sélectivité de position. Il appartient au groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

CONDITION D'APPLICATION

- L'appliquer sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines ; l'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétoires référencées) ;
- Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).
- Ne pas rouler les cultures après traitement.
- Ne pas irriguer dans les 3 semaines qui suivent le traitement (2 semaines en culture de navet).
- Si de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours suivant le semis, l'appliquer en post-levée précoce des colzas.
- Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables, vent, pluie, forte chaleur supérieure à 25 °C à l'ombre.
- Traiter par temps calme pour éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

GESTION RESPONSABLE

Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau :

Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par les Comités de pilotage des aires d'alimentation de captage.

CULTURE DE REMPLACEMENT

Suite à une utilisation sur colza :

Respecter, pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles aucune autorisation de préparation à base de diméthénamid-p n'existe en Europe, un délai de :

- 140 jours pour les céréales,

- 300 jours pour les cultures autres destinées à l'alimentation humaine, entre l'application du produit contenant du diméthénamid-p et le semis ou la plantation de la culture suivante.

(Cultures sur lesquelles le dmta-p est autorisé (betterave, colza, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, navet), cultures fourragères : aucun délai particulier à l'implantation).

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces ...), peuvent être implantés :

A condition de faire un **labour préalable et de semer plus dense** : céréales de printemps (en respectant un délai de 140 jours entre l'application du produit et le semis de la céréale). Ne pas planter de céréales de printemps s'il a été appliqué après le 1er novembre.

Sans restriction (**quel que soit le travail du sol**) : betterave, colza de printemps, féverole, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, pois protéagineux non destinés à l'alimentation humaine.

En cas de destruction de la culture de colza traitée, cette dernière ne devra pas être remplacée par une céréale d'automne.

Suite à une utilisation sur « choux », « navet » et cultures porte-graine de « radis », « navets » et « choux » :

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les légumes racines et tubercules.

ROTATION

COLZA :

Si aucune autorisation du dmta-p n'existe en Europe sur la culture respecter un délai de :

- 140 jours sur céréales
- 300 jours pour les autres cultures destinées à l'alimentation humaine entre l'application du produit et leur implantation.

Après une culture de « CHOUX », « NAVET », et cultures porte-graine de « radis », « navets » et « choux » il faut respecter un délai de réimplantation de :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299

Service & appel
gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

➕ D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI